

(1)

(N° 45.)

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1856.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de la Guerre un crédit provisoire de 9,000,000 de francs.

(Voir les Nos 47 et 51 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. Comte de RENESSE-BREIDBACH, Président, VAN SCHOOR, Mes-  
selman, Baron SEUTIN, VAN NAEMEN, Vicomte DESMANET DE BIESME, Rappor-  
teur.

MESSIEURS,

C'est toujours avec une juste répugnance que le Sénat se voit forcé à voter des crédits provisoires, qui ont l'inconvénient de préjuger les dépenses à examiner hors de la discussion du budget ; néanmoins, il faut reconnaître qu'il eût été bien difficile à la Chambre des Représentants de se livrer à l'examen du budget de la guerre depuis l'ouverture de la session actuelle, et que les dépenses de cette administration sont de leur nature peu variables.

C'est dans cette pensée que votre Commission vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet de loi qui accorde un crédit de neuf millions de francs au département de la Guerre, pour pourvoir aux dépenses du commencement de l'exercice prochain et en se ralliant à la pensée exprimée dans le rapport de la section centrale : *que l'emploi de ce crédit devra être fait dans les termes du budget de 1856 et sans rien préjuger sur les propositions nouvelles du budget de 1857.*

*Le Président,*

Le comte DE RENESSE-BREIDBACH.

*Le Rapporteur,*

Vicomte DESMANET DE BIESME.